

UN ENFANT UNE FAMILLE : PARRAINAGE DE PROXIMITE

Association d'intérêt général déclarée selon
la loi de 1901

PROJET ASSOCIATIF

2025-2026

Nous contacter

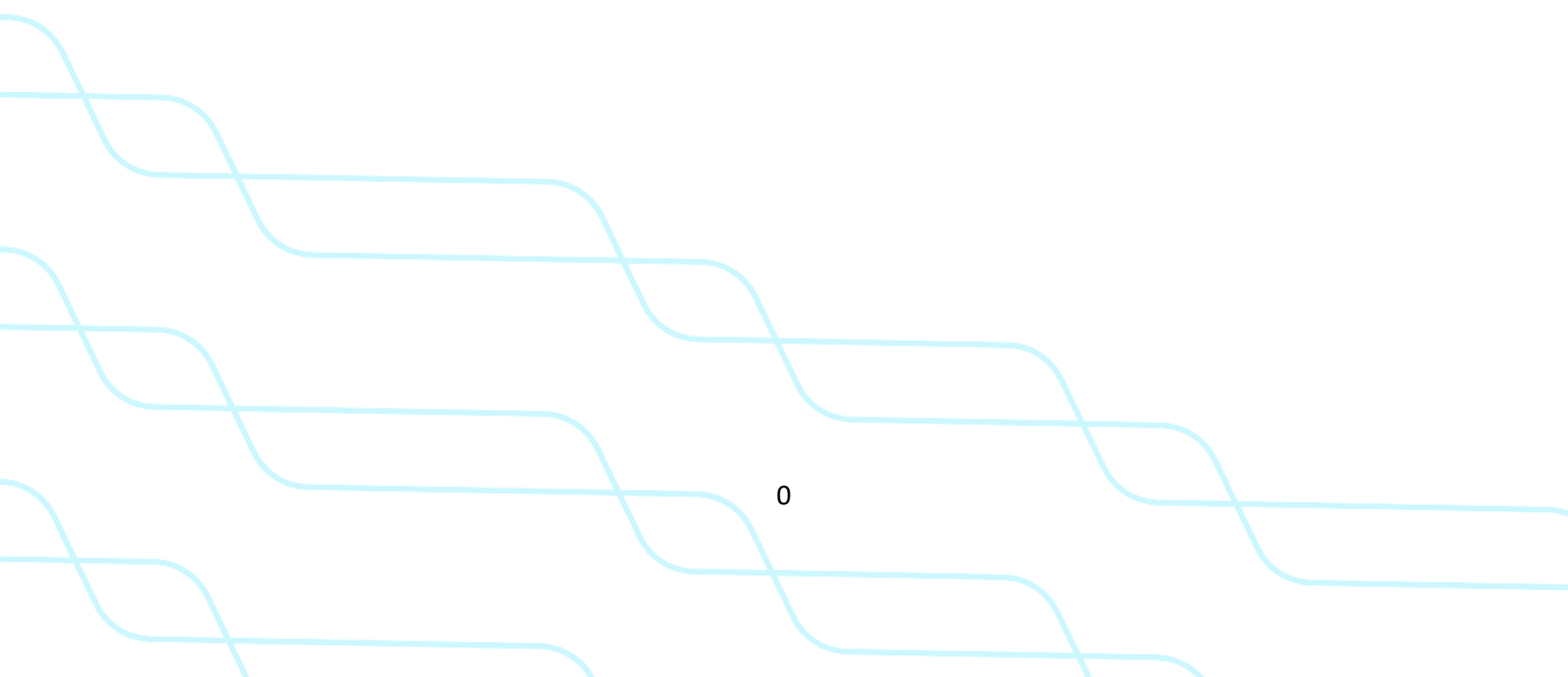
-  contact@unenfantunefamille.org
-  06 87 40 01 28 – 06 82 21 5812
-  13 bis rue de Bièvres, 92140 Clamart

Nous trouver

-  unenfantunefamille.org

Nous suivre





SOMMAIRE

I. PRESENTATION.....	2
1. Le parrainage de proximité.....	2
2. Le parrainage pour Un Enfant Une Famille (UEUF)	2
a. Son public :	3
b. Son rayon d'action :	3
II. COMMENT Organisons-nous les PARRAINAGES ?	4
1. Introduction	4
2. Rencontrer les uns et les autres en amont du parrainage	5
a. Les futurs parrains.....	5
b. Les enfants/adolescents et leur environnement	6
3. Réaliser l' « apparrainage »	6
4. Mettre en relation	7
5. Suivre les parrainages	7
a. Quand le parrainage ne « matche » pas :	7
b. Quand le parrainage « matche » :	8
6. Les groupes de paroles et soirées thématiques	8
7. Les diverses animations	8
III. CROISSANCE D'UEUF ET PERSPECTIVES 2025-2026.....	9
1. Des parrainages en progression	9
2. Qui constitue l'association ?	9
3. Parrainages effectués de 2021 à 2024.....	10
4. Futurs parrains et futurs filleuls en 2025.....	11
5. Information et communication.....	11
6. Le numérique	12
7. Le financement	12
8. S'étendre dans toute l'Ile de France.....	13
IV CONCLUSION	14

I. PRESENTATION

1. Le parrainage de proximité.

Le parrainage a pour finalité l'instauration, par des temps partagés et réguliers, d'un lien affectif et d'une relation de confiance durable entre un enfant ou un jeune majeur de moins de 21 ans et un parrain ou une marraine bénévole. Comme le dit la charte nationale du 13 janvier 2025, il y a sept grands principes :

- *Une démarche individualisée et concertée entre tous les acteurs*
- *Un engagement réciproque et solidaire*
- *Une relation durable et continue*
- *Une relation qui s'inscrit dans le respect de la place des parents, de l'autorité parentale, du choix de l'enfant et de la vie privée de chacun.*
- *Une démarche au bénéfice de tous les enfants, de tous les parents, respectueuse des principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle*
- *Un droit à la protection et à l'intégrité pour chacun*
- *Une relation privilégiée qui doit être accompagnée et formalisée*

2. Le parrainage pour Un Enfant Une Famille (UEUF)

Créée en 1978 par Janine et Antoine Rebelo à Clamart, l'association UEUF se consacre à l'accompagnement :

- *des parents aimants mais isolés comme les « boat-people », ou en plus grande difficulté*
- *des enfants suivis par les services de la protection de l'enfance*
- *des enfants recevant peu ou pas de visites en institutions (cf. circulaire Veil de 1978)*

46 ans plus tard, ces situations restent d'actualité. Le parrainage, dans ce contexte, offre un lien affectif stable et durable qui vient s'ajouter aux soutiens familiaux et sociaux existants. Il permet à l'enfant de partager des moments chaleureux et de découvrir de nouveaux horizons grâce à des activités et des sorties enrichissantes.



a. Son public :

Depuis 46 ans, le profil des enfants et adolescents concernés par le parrainage n'a que peu évolué, bien que le vocabulaire ait changé. Les enfants parrainés sont :

- En famille sans intervention éducative, avec des parents aimants *parfois* isolés
- En famille sous mesure d'Aide Éducative (administrative ou judiciaire) de l'ASE
- En placement (institution ou famille d'accueil), et parmi eux :
 - les enfants dont les mesures sont révisées régulièrement (parents titulaires de l'autorité parentale)
 - les enfants en Délégation d'Autorité Parentale (DAP) sous la responsabilité de l'ASE
 - les mineurs non accompagnés (MNA d'origine étrangère)
 - les pupilles de l'État

Les parrains sont des reflets de la société, de profils différents : jeunes ou moins jeunes, célibataires ou en couple, avec ou sans enfants, tous prêts à s'engager durablement pour accompagner un enfant.

Parmi les parents impliqués dans le parrainage, certains sont particulièrement actifs, participant aux groupes de parole, sorties et rencontres conviviales, trouvant un précieux soutien auprès de l'association.

b. Son rayon d'action :

L'association UEUF intervient dans toute l'Île-de-France.

Dans les Hauts-de-Seine, elle a reçu le statut d'« Association de bienfaisance » en 1991.

Dans les Yvelines et en Seine-Saint-Denis UEUF a établi des conventions de collaboration avec les Conseils Départementaux. On travaille en confiance en Essonne.

UEUF est inscrite à la MVAC des 8^e, 14^e et 17^e arrondissements parisiens.

UEUF contacte les départements de Paris et des Hauts de Seine, où elle a mis en place de très nombreux parrainages, pour y être habilitée

UEUF est en étroite collaboration avec des associations du Val d'Oise comme Parrains Un Par Un et Apprentis d'Auteuil.

À l'échelle nationale, UEUF a cofondé l'Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité (UNAPP) et continue de participer activement à son développement et à sa promotion. Dans ce cadre, UEUF a contribué à l'élaboration de la loi Taquet sur la protection de l'enfance, promulguée en février 2022, au décret sur le parrainage entré en vigueur en février 2024 et à la Charte du 13 janvier 2025.

II. COMMENT ORGANISONS-NOUS LES PARRAINAGES ?

1. Introduction

Le parrainage, lorsqu'il « matche », comme nous disons dans l'association, crée un lien durable entre un enfant ou adolescent (parfois majeur) et un adulte ou une famille bénévole.

Ce lien se construit en douceur, basé sur la confiance et le respect mutuel.

Pour assurer cette durabilité du lien et son évolution dans le temps, il faut que chacun y trouve « son compte » et que s'établisse ainsi une relation affective partagée. Plusieurs témoignages sont disponibles sur notre [site](#) pour illustrer cette expérience.

Les enfants ou adolescents parrainés

Les enfants et adolescents, de 2 à 21 ans, partagent un besoin d'ouverture sociale, culturelle, sportive et relationnelle. Le parrainage leur offre un lien durable en complément de ceux déjà présents dans leur famille ou institution, devenant un appui essentiel.

Les parrains

Les parrains sont des adultes d'âges et de profils variés : célibataires, en couple, avec ou sans enfants. Ce qui les motive et les unit est leur envie d'accompagner bénévolement un enfant ou un adolescent sur le long terme.

L'association

Un groupe de bénévoles, dénommé groupe « apparrainage », conduit les entretiens et organise les rencontres pour créer les bonnes correspondances entre filleuls et parrains. Chaque parrain a un référent attitré qui prend régulièrement des nouvelles du parrainage.

Nous faisons appel à une psychologue spécialisée en protection de l'enfance pour soutenir et animer les groupes de parole, d'une part pour les parrains, actuels et futurs et d'autre part pour le groupe « apparrainage » et ses référents.

Cette psychologue assure aussi des formations générales sur des thématiques comme l'attachement, le fonctionnement de l'ASE ...

Le rôle de UEUF est de bâtir la confiance entre tous : filleuls, parents, parrains et travailleurs sociaux, car la confiance est au cœur de notre action.

2. Rencontrer les uns et les autres en amont du parrainage

a. Les futurs parrains

Les futurs parrains et marraines qui souhaitent s'engager complètent deux questionnaires pour aider l'association à mieux cerner leur profil et motivations. Au moins deux rencontres, dont une à domicile, sont organisées pour échanger sur leur engagement ainsi que des attentes et objectifs de l'association.

En 2024, 140 rencontres de ce type ont eu lieu, chaque fois en présence de deux membres du groupe « apparrainage ». Ce temps d'échange permet de préciser les attentes et objectifs du parrainage et de mieux se connaître mutuellement.

Les parrains sont invités à partager leurs goûts, centres d'intérêt, et leurs éventuelles questions. Nous échangeons également avec l'entourage du parrain (conjoint, enfants, parents, etc.) pour s'assurer leur soutien au projet.

Les parrains sont aussi chaleureusement invités à participer aux activités de l'association, comme les sorties conviviales, les groupes de parole, et les conférences animées par notre psychologue, ce qu'ils font volontiers. Leurs retours sont très positifs. Ces rencontres permettent de poser les bases d'une relation durable qui s'installe au rythme de l'enfant.

140
rencontres

En s'engageant, ils adhèrent aux valeurs et statuts de l'association, signent la Charte du parrainage et fournissent un extrait de casier judiciaire.

Les parrains qui accompagnent un enfant suivi par l'ASE bénéficient d'une formation spécifique et s'engagent à fournir régulièrement des nouvelles à l'association, qui devra les transmettre ensuite à l'ASE.

b. Les enfants/adolescents et leur environnement

Lorsque des travailleurs sociaux sont impliqués, deux membres du groupe «apparrainage » les rencontrent pour expliquer la situation du jeune et les bénéfices que le parrainage pourrait lui apporter. Ensuite, si les parents sont présents, nous prenons le temps de les écouter, de les rassurer sur leur rôle et celui du parrain, et de les accompagner tout au long des étapes du parrainage. Lorsqu'ils ne sont pas disponibles mais toujours présents dans la vie du jeune, nous veillons à ce qu'ils soient informés et en accord avec le projet.

Une fiche d'information est remplie pour mieux connaître l'enfant/adolescent et ses besoins. Puis deux

80
rencontres

membres du groupe «apparrainage » rencontrent alors le jeune pour lui présenter le parrainage, s'assurer qu'il a bien compris et que cela lui convient. Nous le rassurons sur le fait que le parrain est là pour l'accompagner sans remplacer ni les parents ni les travailleurs sociaux.

Pour l'enfant, nous demandons une assurance responsabilité civile complémentaire à celle de l'association, ainsi que son numéro de sécurité sociale. Ces informations sont bien sûr confidentielles et restent au sein de l'association. En 2024, 80 rencontres de ce type ont eu lieu.

3. Réaliser l'«apparrainage »

Le groupe « apparrainage » se réunit régulièrement, comme cela a été le cas 7 fois en 2024, pour organiser les parrainages. Il vérifie que le casier judiciaire n°3 des parrains est vierge et prend en compte les projets, les goûts, et la proximité géographique des parrains et des enfants.

Lorsqu'un parrain potentiel est identifié, il est d'abord contacté. En cas de refus de sa part, cela évite toute déception pour l'enfant. Une fois l'accord du parrain obtenu, l'association informe l'enfant ou l'adolescent, ainsi que les parents et/ou travailleurs sociaux impliqués, qui peuvent également refuser le parrainage. Dans la majorité des cas, le jeune et son futur parrain ne se

connaissent pas avant la première rencontre. . Parfois il s'agit aussi de prolonger et d'instituer une relation déjà existante, car bien sûr, si une personne est déjà là dans l'entourage proche de l'enfant, c'est elle qui doit être privilégiée pour devenir parrain/marraine



4. Mettre en relation

Les membres de l'association qui ont rencontré les futurs parrainés et parrains organisent leur première rencontre dans un lieu neutre et accueillant.

Le jeune est accompagné de ses parents et/ou de ses éducateurs, psychologues, ou autres personnes impliquées. De leur

côté, les parrains viennent avec les membres de leur entourage qui participeront au projet (conjointes, enfants, etc.). Cette première rencontre permet à chacun de faire connaissance, l'association veillant à ce que chacun puisse s'exprimer.

La rencontre dure environ une heure, voire plus.

39 mises en relation

À la fin, toutes les parties signent une attestation de parrainage, y compris le jeune, pour lequel c'est souvent la première expérience de signature officielle. Ce document précise les trois premières rencontres, progressives, et rappelle les engagements de chacun, y compris ceux de l'association, responsable de la qualité et du suivi du parrainage.

5. Suivre les parrainages

Les référents demandent régulièrement des nouvelles, restent disponibles pour soutenir le parrainage de manière optimale, en faisant intervenir si nécessaire la psychologue de l'association. Pour les enfants pris en charge par l'ASE, l'association assure un suivi régulier et informe l'ASE une à deux fois par an.

a. Quand le parrainage ne « matche » pas :

Bien que ce soit rare, il peut arriver que le parrainage ne fonctionne pas, pour diverses raisons. L'association s'en rend rapidement compte, généralement lors des premières rencontres, et met fin au parrainage si nécessaire. Elle s'assure de fournir le soutien et l'aide nécessaires à toutes les personnes impliquées : filleuls, parents, parrains et travailleurs sociaux. L'association prend également le temps d'analyser la situation pour repartir sur de meilleures bases. La psychologue de l'association intervient en rencontrant chacun des participants, ce qui permet de mieux comprendre et gérer les problèmes rencontrés.

b. Quand le parrainage « matche » :

Cela se produit beaucoup plus souvent. Par exemple, en 2024, sur 39 parrainages réalisés, 35 ont bien fonctionné, tandis que 4 se sont arrêtés rapidement. Et quand ils « matchent », c'est souvent pour la vie, avec de très belles histoires (voir site)

Grâce à la confiance instaurée, parrains, parents et travailleurs sociaux contactent fréquemment l'association. Ils participent également à la vie de l'association, en particulier en témoignant lors des réunions festives et des groupes de parole..

6. Les groupes de paroles et soirées thématiques

L'association propose plusieurs groupes de parole animés par une psychologue rémunérée :

- Un groupe de parole pour « parrains » et un autre pour « futurs parrains », un grand succès.
- De plus, des conférences-débats sont organisées pour les futurs parrains, très appréciées.
- Un groupe de parole pour « parents d'enfants parrainés et à parrainer »..
- Un groupe de parole avec les bénévoles d'« apparrainage », pour analyser nos pratiques et leurs impacts.
- Des conférences thématiques, également consultées par les travailleurs sociaux, abordant des sujets comme le parrainage, l'attachement et le fonctionnement de l'ASE. Ces conférences sont très appréciées.



7. Les diverses animations

Nous organisons **des après-midis et des journées festives ou culturelles**, comme des après-midis crêpes, des pique-niques, ainsi que des sorties à Thoiry, au Marquenterre, à l'arboretum de Chatenay-Malabry, à la Bergerie Nationale, au Grand Rex, aux Bateaux Mouches, au Château de Versailles, à l'aquarium de Paris, aux illuminations du jardin des plantes etc. Il y a aussi des événements plus formels, comme les Assemblées Générales, les anniversaires des 40 ans, la fête des parrainages, et des apéritifs, mais ils sont toujours conviviaux. Ces moments sont très suivis, et ils permettent à tous — parents, enfants, parrains, futurs parrains, travailleurs sociaux, bénévoles de l'association — de discuter et d'échanger.

III. CROISSANCE D'UEUF ET PERSPECTIVES 2025-2026

1. Des parrainages en progression

En 46 ans, nous avons concrétisé plus de 650 parrainages. Aujourd'hui, nous mettons en place trente à quarante parrainages par an et **nous prévoyons une augmentation « raisonnable » afin de continuer à privilégier la qualité et la durabilité des liens que nous accompagnons.**

2. Qui constitue l'association ?

Comme le disent nos statuts, tout le monde peut faire partie de l'association, parents, parrains, futurs parrains, bénévoles ... La plupart des membres actifs sont (ou ont été) concernés par les métiers de l'enfance (assistants sociaux, éducateurs, enseignants, infirmiers, pédiatres, psychologues ...). Tous sont bénévoles. Beaucoup parrainent, ont parrainé, ont été parrainés, ou sont parents des enfants parrainés.

L'association reste disponible le soir et le week-end ; ce qui est très utile pour les échanges téléphoniques, les réunions de mise en relation et les visites à domicile.

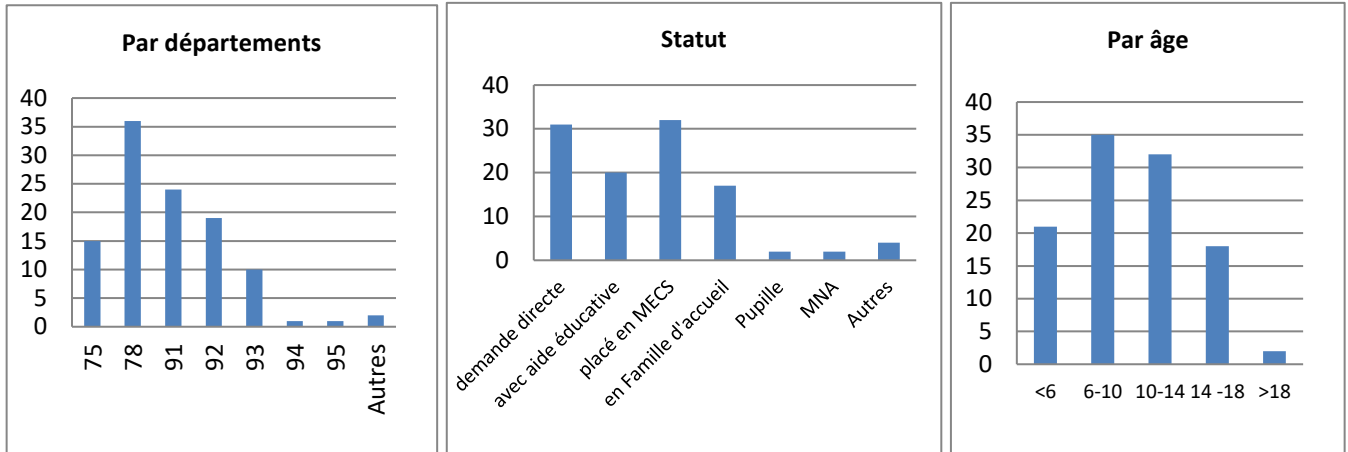
Depuis trois ans, notre CA s'est largement renouvelé, sans que nous soyons pour autant trop nombreux pour assumer toutes les tâches menées par l'association. Une volontaire dans le cadre du service civique nous a rejoints en 2020, une autre fin 2022, une nouvelle fin 2024 début 2025, ce dont nous nous réjouissons profondément car il s'agit chaque fois d'un véritable enrichissement mutuel.

Dans un souci de toujours mieux accompagner les parrainages, les membres du « groupe apparainage » se voient proposer des formations liées à la protection de l'enfance.

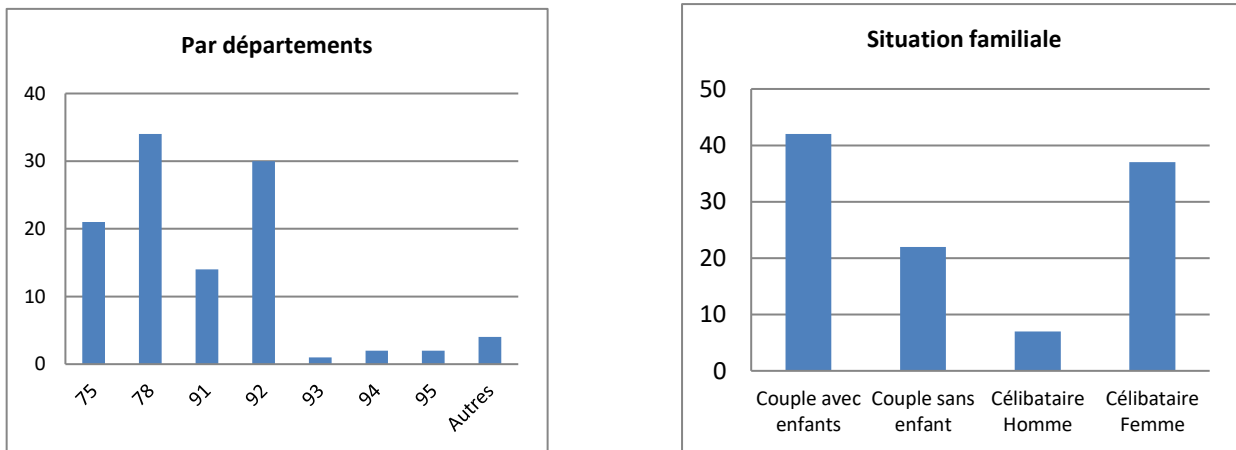
Une psychologue en vacance nous aide énormément, et nous nous posons la question d'employer une personne (travailleur social ou psychologue) pour nous aider dans notre tâche toujours croissante.

3. Parrainages effectués de 2021 à 2024

Pour les enfants :

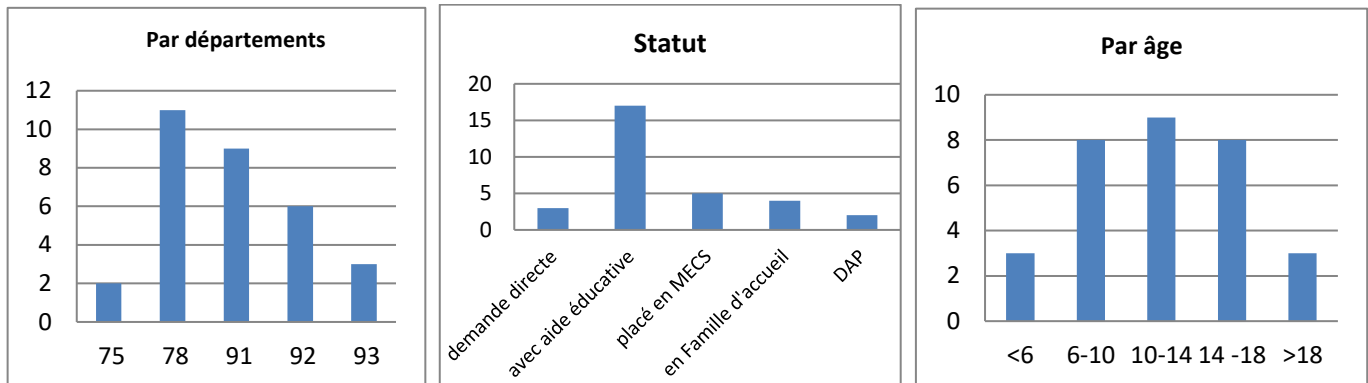


Pour les parrains :

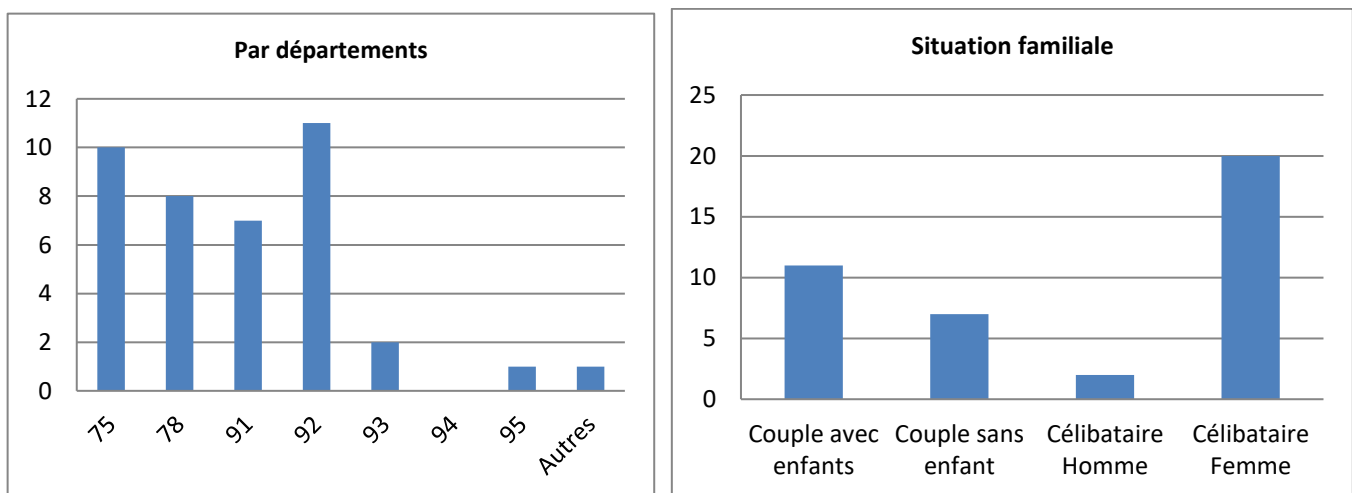


4. Futurs parrains et futurs filleuls en 2025

Pour les futurs filleuls :



Pour les futurs parrains :



5. Information et communication

Malgré la loi de 2022, le décret de 2024 et maintenant la charte, le parrainage de proximité est encore trop méconnu, comme nous le constatons régulièrement. Nous communiquons sur le parrainage de proximité et sur notre mode de fonctionnement lors des diverses **rencontres individuelles, réunions d'information et permanences, et sur le site gouvernemental « Je Veux Aider »**

Nous **visitons régulièrement les institutions** (diverses Maisons d'Enfants à Caractère Social, Sauvegardes, divers centres d'AEMO ou d'AED, divers services d'accueil familial ainsi que les foyers maternels ...)

C'est indispensable et à renouveler fréquemment. En même temps, nous savons que c'est plus par le bouche à oreille que les uns ou les autres s'adressent à nous.

Nous envoyons tous les mois une **lettre de lien**, très appréciée, qui récapitule nos activités du mois.

Nous essayons de nouvelles affiches, de nouveaux films courts, sur divers supports

Nous souhaitons que nos réunions d'information attirent davantage de parents, de bénévoles qui pourraient devenir parrains, d'intervenants sociaux... et que nous soyons plus nombreux, pour témoigner, montrer la richesse des divers parrainages et répondre aux questions.

6. Le numérique

Nous avons construit [le site de l'association](#) qui nous apporte à la fois des demandes de parrainage et de nouveaux parrains. Le mettre à jour et l'améliorer est très gourmand en temps.

Même si beaucoup de nos contacts se font par téléphone, le mail a une place très importante, en particulier pour prévenir des diverses activités, pour envoyer en nombre notre **lettre de lien mensuelle**, pour prendre différents contacts, mettre en place des rendez-vous. Y répondre tous les jours est indispensable. .

Nous sommes présents et actifs sur les réseaux sociaux tels que Facebook, LinkedIn et Instagram et nous souhaitons accroître notre visibilité sur réseaux sociaux de proximité (Nextdoor,Smile, Ensembl',Gens de confiance...) et sur les sites comme « Je Veux Aider »..

7. Le financement

L'UEUF finance son fonctionnement et ses diverses activités grâce aux cotisations de ses membres et aux subventions actuelles (FDVA, REAAP 92, Département des Yvelines, de la Seine Saint Danis ... ou SNCF) renouvelées annuellement.

Nous allons demander notre habilitation à tous les départements d'Ile de France, d'où certainement de nouvelles subventions

Par ailleurs, la part de travail bénévole est heureusement pris en compte dans les diverses demandes de subventions.

8. S'étendre dans toute l'Ile de France

Nous voulons nous y développer harmonieusement et efficacement.

A **Paris**, où habite la Présidente de l'association, nous disposons d'une antenne, pour mettre les enfants-parrains en relation et assurer l'accompagnement des parrainages. Nous faisons partie des « Amis de la place Clichy » et de l'association «Des droits pour grandir » de Colette Duquesne. Une implantation dans les Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de Paris 14^{ème} et Paris 17^{ème} est réalisée et nous participons aux forums de Paris 8, Paris 14 et Paris 17. Nous sommes membres des divers réseaux de parentalité à Paris.

Les **Hauts-de-Seine**, département d'origine de l'association, comptent beaucoup de parrains et de filleuls. Nous sommes bénéficiaires des REAAP 92. Notre siège social se situe à la Maison des Associations de **Clamart** où nous avons un bureau, une boîte aux lettres et l'accès à des salles gratuites sur demande. Nous participons bien sûr au forum, ainsi qu'à **Châtillon**.

A **Gennevilliers**, en particulier, nous avons de bons rapports avec la Passerelles 92 depuis la création de l'association. Nous avons diverses réunions d'information et nous participons au forum.

A **Issy-les-Moulineaux**, nous faisons des soirées d'information et participons aux journées sur l'enfance. L'association fait partie de **La Ligue de l'Enseignement 92**, et de l'association Eveil et Sens ...

Dans les **Yvelines**, nous avons une convention qui nous apporte des contacts avec les travailleurs sociaux et les services communication (TV 78, journaux locaux...). Nous mettons en relation beaucoup de parrains et de filleuls et nous cherchons toujours des parrains. Le département nous sert une subvention qui nous permet de faire des sorties, de la publicité. Nous avons une antenne à Versailles. Nous participons aux forums de **Versailles** et de **Chevreuse**

En **Seine-Saint-Denis**, nous avons aussi une convention, et les parrainages se mettent doucement en place. Nous manquons de parrains proches ...

En **Essonne**, nous avons à la fois des parrains et des enfants et plus de liens avec les institutions, que ce soit à Massy, Evry, Etampes ou avec l'UDAF 91. Nous participons au forum d'**Orsay** et nous l'espérons d'**Etampes**.

Nous voulons intensifier notre présence en multipliant les contacts, partenariats... L'ambition d'UEUF est, à la suite des conventions déjà signées avec le 78 et le 93, d'être une association reconnue comme interlocuteur fiable par tous les Départements d'Ile de France, pour mettre en œuvre les actions de parrainage en liaison avec

l'ASE. Cette habilitation nous permettra d'être mieux identifiés par la population et donc de toucher à la fois des parents intéressés par faire parrainer leur enfant, des travailleurs sociaux de tous bords qui peuvent impulser un parrainage et des parrains souhaitant s'investir auprès d'un jeune. Ainsi, nous nous engageons à répondre aux exigences des départements, tout en défendant notre modèle de type familial (association de « petite taille », reposant essentiellement sur le bénévolat et fonctionnant avec des ressources limitées).

IV CONCLUSION

Le parrainage de proximité est un engagement citoyen et bénévole, fondé sur la confiance et la volonté de chaque individu. Chaque parrainage est unique, et le parrain doit faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité. En effet, les besoins de l'enfant varient en fonction de son vécu, de son âge et de son environnement. Le parrainage vise à répondre au mieux à ces besoins tout en respectant l'autorité parentale et la vie privée de chacun. C'est ainsi qu'un lien affectif durable peut se créer, un lien enrichissant et source d'épanouissement pour toutes les parties impliquées.

Depuis plus de 46 ans, l'association Un Enfant Une Famille – Parrainage de Proximité, toujours jeune et dynamique, défend l'idée que plus nous serons nombreux à promouvoir le parrainage de proximité par l'exemple, plus nous contribuerons à bâtir une société ouverte, solidaire et inclusive